

Débouchés et employabilité

La formation

La formation en aide-soignante conduit à l'obtention du **Diplôme d'État d'Aide-soignant** (DEAS) enregistré au niveau 4 (niveau baccalauréat) du cadre national de certifications professionnelles.

L'obtention du **Diplôme d'État d'Aide-soignant** permet de poursuivre les études au sein d'une formation en soins infirmiers par le biais de la formation professionnelle continue.

L'Employabilité de la formation aide-soignante

La formation au DEAS bénéficie d'une **employabilité supérieure à 97,92 %** après la diplomation dans les Pyrénées-Orientales (Taux sur l'année 2022 défini par l'enquête interne réalisée auprès des élèves de l'IMFAS de Perpignan - Taux de participation à l'enquête est de 100 %).

Les lauréats de l'année 2022 ont choisi les orientations professionnelles suivantes :

- > En EHPAD : 37%
- > En Soins de Suite et de Réadaptation : 10%
- > En Centre Hospitalier : 28%
- > En SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) : 6%
- > En Clinique Privée : 5%
- > En Intérim : 10%
- > Autre activité : 2%

Date de publication le 25/05/2022

Date de mise à jour le 09/02/2023

Date de mise à jour le 27/03/2024